



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

**MINISTÈRE DE LA JUSTICE  
ET DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

No. *MT/SCGE/20*

Port-au-Prince, le *12 AVR 2010* 201.....

**Mémemorandum**

Le Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique présente ses compliments à tous les Doyens des Tribunaux de Première Instance de la République et croit nécessaire de leur demander, chacun en ce qui le concerne, de bien vouloir lui faire parvenir, le plus tôt possible, la liste des dossiers confiés aux juges d'instruction de leur juridiction et pour lesquels il n'y a pas encore eu d'ordonnance de clôture. Mention sera faite également de la date de distribution desdits dossiers aux magistrats concernés.

Comptant sur leur diligence, le Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique leur renouvelle l'assurance de sa considération distinguée et les remercie d'ores et déjà de leur participation effective dans la lutte engagée par le Gouvernement MARTELLY-LAMOTHE contre la détention préventive prolongée.

*Jean René SANON*  
**Jean René SANON**  
Ministre

**Cc : Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire**